

L'Hyper !

N°258/07

23 janvier 2007

12 pages



**SAV en grève,
Champion en grève,
Tous dans l'action le
1er février 2008**

▼ Ouverture

Sommaire et indices page 02

▼ SAVR Carrefour

Fermeture et suppression page 03

Communiqués et déclaration page 04

▼ SAVR en action

SAV Sud-Ouest en action page 05

SAV Nord-Est en action page 06

SAV Normandie en action page 07

SAV Ouest en action page 08

▼ GPEC

GPEC et accord de méthode page 09

Propositions d'amélioration page 10

▼ Lamorlaye en grève

Pour 150 euros page 11

▼ Lamorlaye en grève

CFDT, CGT, FO en action page 12

110 sections CFDT Carrefour page 13

Dans le cadre des restructurations de l'entreprise il existe deux accords qu'il ne faut pas confondre:

Le GPEC (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) est un accord préventif qui liste les métiers sensibles et propose des mesures de **volontariat** pour éviter demain de mettre en place un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE). **Toutes les mesures sont des mesures facilitant la mobilité interne. Aucune mesure ne permet actuellement la mobilité externe.**

A aucun moment il ne s'agit de licenciement mais simplement de cibler les métiers qui évoluent et mettre en place divers dispositifs pour maîtriser l'emploi.

L'accord de méthode est mis en place dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE).

Il a pour but **dans un premier temps** d'éviter des licenciements en faisant appel à des **volontaires** par des mesures de reclassement internes.

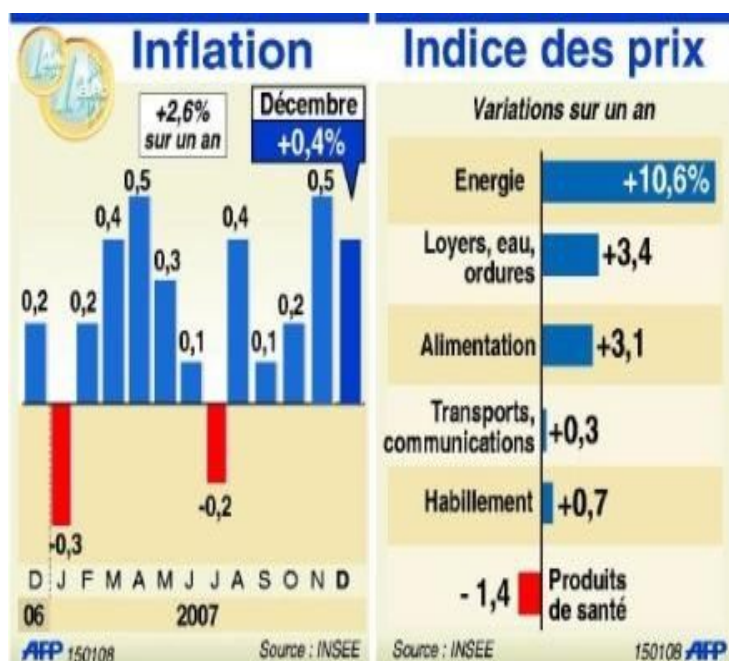
Dans un deuxième temps les personnes dont les postes sont supprimés se voient proposées individuellement des mesures d'accompagnement internes et externes sans volontariat. Nous sommes face à des mesures de licenciements économiques avec des mesures sociales pour éviter les licenciements secs.

La direction peut décider, en cas d'urgence, de ne pas mettre en place un GPEC et passer directement à l'accord de méthode. De même un GPEC peut ne pas être suivi par un accord de méthode.

Pour la CFDT l'entreprise doit prévenir les modifications structurelles.

Un GPEC doit impérativement précéder un accord de méthode afin de permettre au personnel d'avoir le temps nécessaire à anticiper de manière volontaire l'évolution de leur métier. Si la première étape n'a pas été suffisante l'accord de méthode avec le temps nécessaire au volontariat est alors décidé.

L'évolution des métiers ne passe pas nécessairement par des suppressions de poste. L'adaptation des salariés aux nouvelles tâches doit faire l'objet d'un programme de formation prioritaire. Ainsi une caissière en charge des caisses automatiques ne fait plus le métier de caissière, elle doit être formée à ce nouveau métier.



Fermeture de 4 SAV et suppression de 186 emplois

CARREFOUR ferme 4 Services Après Vente Régionaux et supprime 186 emplois ! Grève avec occupation à partir 22 janvier !

CARREFOUR ferme 4 centres de réparations en France (Ses Services Après Vente Régionaux) et supprime 186 emplois.

Les employés des SAVR souhaitent vous alerter et vous informent qu'ils mèneront une grève intersyndicale (CFDT CGT FO) à partir du mardi 22 janvier dans l'après midi, qu'ils occuperont les locaux des sites, dormirons sur place le mardi soir et continueront leurs actions le mercredi 23 jour de la consultation du CCE, déterminés à obtenir leurs revendications.

A Toulouse Portet et à Angers grève avec une distribution de tracts et pétition en magasin le 22 et le 23.

URGENT SOLIDARITE !

Délégués CFDT SAVR SUD OUEST PORTET

Délégués CFDT SAVR NORMANDIE CAEN

Délégués CGT SAVR OUEST ANGERS

Délégués CFDT et FO SAVR NORD EST ARSY

<http://serviceapresvente.blogspot.com/>



FERMETURE des

Service Après Vente



Carrefour contribue au Pouvoir d'achat :
186 EMPLOIS SUPPRIMÉS

Le 23 janvier 2008 le Comité Central d'entreprise CARREFOUR Hypermarchés sera consulté sur : "Information consultation du C.C.E. Carrefour Hypermarchés SAS « sur le projet de redéploiement de l'activité des SAVR Carrefour et mise en oeuvre corrélatrice de la GPEC » ».

L'analyse des documents présentés (GPEC & PLAN SOCIAL) par la direction démontre qu'il ne s'agit pas d'un redéploiement mais bien de la fermeture de 4 sites SAVR (ANGERS, ARSY, NORMANDIE et TOULOUSE) sur les 7 existants et la suppression de 186 postes.

L'entreprise a retardé au maximum la mise en place de moyens permettant de sauvegarder l'emploi. Voici plusieurs mois que les syndicats alertent les directions locales et nationales sur la situation des SAVR, et nous observons une importante réduction des effectifs, de moins en moins de réparations pour des raisons souvent liées à une volonté de l'entreprise (particulièrement par la sous-traitance et la décision de ne pas réparer les nouvelles technologies).

La viabilité et la validité juridique et sociale d'un tel projet est plus que douteuse. Le comité d'établissement du SAVR sud ouest a demandé début 2007 une expertise comptable économique, sociale et financière qui est bloquée devant les tribunaux suite à un recours abusif de l'entreprise.

TOUT A ETE FAIT POUR TUER L'ACTIVITE AFIN DE JUSTIFIER LA FERMETURE DES 4 SITES
Chaque semaine Carrefour rachète 35 millions d'euros de ses propres actions pour les détruire. Cette opération durera 3 ans, 4,5 milliards d'euros seront « jetés à la poubelle. »

Les salariés font les frais d'une politique de profits pour la seule satisfaction des actionnaires. En souhaitant que la direction prenne soins de ses employés comme elle le fait pour ses actionnaires.

Alors que le CCE n'est pas encore consulté La DIRECTION CARREFOUR annonce dans « l'expansion de décembre 07 » : « Le service après vente va être externalisé »

Dans un récent propos, recueilli dans le Journal du dimanche, Mr J.L. DURAN proclamait que "Le groupe Carrefour, premier employeur de France avec plus de 140000 salariés, a des responsabilités envers ses collaborateurs... et que: "Depuis 2005, nos effectifs ont augmenté et je ne compte pas supprimer de postes."

(GPEC et PLAN SOCIAL) par la direction démontre qu'il ne s'agit pas d'un redéploiement mais bien de la fermeture de 4 sites SAVR (ANGERS, ARSY, NORMANDIE et TOULOUSE) sur les 7 existants et la suppression de 186 postes.

L'entreprise a retardé au maximum la mise en place de moyens permettant de sauvegarder l'emploi.

Voici plusieurs mois que les syndicats alertent les directions locales et nationales sur la situation des SAVR où nous observons une inquiétante réduction des effectifs, de moins en moins de réparations pour des raisons souvent liées à une volonté de l'entreprise (particulièrement par la sous-traitance et la décision de ne pas réparer les nouvelles technologies).

La viabilité et la validité juridique et sociale d'un tel projet est plus que douteuse.

Le comité d'établissement du SAVR sud ouest a demandé début 2007 une expertise comptable économique, sociale et financière qui est bloquée devant les tribunaux suite à un recours abusif de l'entreprise.

TOUT A ETE FAIT POUR TUER L'ACTIVITE AFIN DE JUSTIFIER LA FERMETURE DES 4 SITES

Chaque semaine Carrefour rachète 35 millions d'euros de ses propres actions pour les détruire. Cette opération durera 3 ans, 4,5 milliards d'euros seront « jetés à la poubelle. »

Les salariés font les frais d'une politique de profits pour la seule satisfaction des **actionnaires**.

En souhaitant que la direction prenne soins de ses employés comme elle le fait pour ses actionnaires.

Alors que le CCE n'est pas encore consulté La Direction Carrefour annonce dans « l'expansion de décembre 07 » : « **Le service après vente va être externalisé** »

Dans un récent propos, recueillis dans le Journal du dimanche, Mr J.L. DURAN proclamait que "Le groupe Carrefour, premier employeur de France avec plus de 140000 salariés, a des responsabilités envers ses collaborateurs... et que: "Depuis 2005, nos effectifs ont augmenté et je ne compte pas supprimer de postes."

Fermeture des Service Après Vente

Carrefour contribue au Pouvoir d'achat : 186 emplois supprimés

Le 23 janvier 2008 le Comité Central d'entreprise CARREFOUR Hypermarchés sera consulté sur : **"Consultation du C.C.E. Carrefour Hypermarchés SAS « sur le projet de redéploiement de l'activité des SAVR Carrefour et mise en oeuvre corrélatrice de la GPEC » ».**

L'analyse des documents présentés

La fédération CFDT des services soutient l'action des SAV

Les SAV Carrefour ne réparent plus, on les jette !

Alors que depuis des mois, la CFDT a réitéré ses interpellations, la direction de Carrefour, elle, ne s'est bornée qu'à parler de redéploiement des SAVR.

Et voilà ! Le CCE Carrefour est appelé à se prononcer, le 23 janvier sur la fermeture de 4 SAVR sur les 7 existants assortie de 186 suppressions d'emplois à : Angers, Arsy, Normandie et Toulouse.

Tout ce qu'il ne faut pas faire, Carrefour l'a fait !

La direction a retardé au maximum la mise en place de moyens permettant de sauvegarder les emplois.

La direction a bloqué devant les tribunaux grâce à un recours abusif, l'expertise comptable économique, sociale et financière demandée début 2007 par le SAV Sud Ouest

Au final, ce sont toujours les salariés qui font les frais de cette politique de profits pour les seuls bénéfices des actionnaires.

Afin de faire pression sur les décideurs, les employés des SAVR ont commencé une grève en intersyndicale, dès ce mardi 22 janvier et continueront leur action mercredi 23 janvier, jour de la consultation du CCE

La CFDT exige que :

- Carrefour accepte une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour éviter les plans sociaux.
- Carrefour s'engage sur la garantie des emplois et ne procède à aucun licenciement
- Carrefour mobilise des moyens suffisants pour faciliter le maintien des salariés des SAVR au sein du groupe.

On est loin du compte !

A ce jour, ces moyens ne sont toujours pas acquis : la bourse de l'emploi par exemple n'est pas mise en place. Pourtant la taille du groupe (140 000 salariés) est un atout majeur.

Les salariés savent qu'ils peuvent compter sur le soutien de la Fédération des Services CFDT dans leur action.

Il n'est pas question d'accepter qu'avec 9 000 recrutements annuels dans les hypers, on ne puisse pas trouver des solutions viables pour les 186 salariés concernés.

DECLARATION CFDT au CCE DU 23 JANVIER 2008

Aujourd'hui Carrefour nous consulte sur le redéploiement de l'activité des SAVR et la mise en œuvre de la GPEC.

Notre déclaration faite lors du CCE de novembre 2007 faisait état des manquements de l'entreprise notamment en terme de formation et des erreurs de stratégies commerciales menant aujourd'hui à la fermeture de quatre sites SAVR.

Nous vous avons posé plusieurs questions, quelles réponses apportez vous aujourd'hui ?

Le contexte économique n'explique pas tout et tous les éléments imputables à l'entreprise ont favorisé et précipité l'annonce des fermetures.

Les salariés ne sont pas responsables de ces choix mais en paient le prix fort.

Pour ces raisons le CFDT ne peut qu'être opposée au redéploiement de l'activité des SAVR.

En ce qui concerne la mise en place de la GPEC, nous exigeons un nouveau calendrier. La consultation a été reportée de deux mois, il est bien évident que les échéances proposées en novembre ne sont plus d'actualité.

La CFDT demande la mise en place des modalités améliorant les accords de GPEC.

L'entreprise doit :

- verser sur le salaire jusqu'à la fermeture des sites une prime de 300€ mensuel pour tous les techniciens afin de compenser la perte de prime de productivité due à la baisse des volumes.

- Prendre en considération la particularité des techniciens SAV (niveau 3 B + prime).

- Pas de perte de salaire lors des reclassements.

- Prendre en compte les employés reclassés depuis l'annonce de la fermeture des sites c'est-à-dire novembre 2007.

- Nous communiquer rapidement la mise en place des cellules de reclassement avec le cabinet BPI

Nous demandons à l'entreprise de répondre favorablement à nos demandes.



SAVR Sud-Ouest - Portet sur Garonne

43 emplois supprimés sur 58 existants

A l'appel de la CFDT arrêt de travail et occupation des locaux par les salariés.

Un "cadre" séquestré !

Au SAV Sud-Ouest de Portet sur Garonne (Toulouse) Ambiance chaude !!



Dortoir des filles !!

Le 22 janvier les salariés du SAV se sont mis en grève et 18 salariés dont 3 courageuses mamans occupent des locaux pour la nuit entière.

Ils entendent ainsi protester et attirer l'attention sur la fermeture du SAV et la suppression de 43 emplois sur 58.

Cette action est menée la veille de la consultation du CCE sur le projet de redéploiement de l'activité des SAV Carrefour et mise en oeuvre corrélative de la GPEC.

Ils entendent soutenir les élus du CCE qui demain vont

faire entendre la voix des salariés et tenter de faire comprendre à la direction la détresse des hommes et des femmes qui depuis des années travaillent dans les SAV et font leur travail avec sérieux.

Cette fermeture n'était pas inéluctable, c'est l'entreprise qui n'a pas fait ce qu'elle aurait du faire en temps en heure pour permettre la continuité de cette activité

Les militants se sont installés dans les locaux du personnel et dans la salle de repos. Ils ont décidés de respecter l'outil de travail et ne pas franchir la porte qui donne sur l'atelier

Vers 20 h 2 huissiers sont venus constater l'occupation de l'antenne du SAV. Les médias sont venus toute la journée pour couvrir l'événement.

Bonne nuit , il est 2 heures du matin !!

La CFDT séquestre un cadre !

La CFDT avec humour avait annoncé "que le personnel séquestrera un cadre Carrefour toute la nuit". de nombreux médias se sont pressés pour voir ce cadre.

Effectivement le cadre entourant le logo Carrefour accroché sur le mur syndical était bien séquestré. !!

Mais les 3 Cadres qui sont restés sur ordre dans le bureau de direction pour surveiller les grévistes et qui se sont fait livrer des plateaux repas doivent eux se sentir séquestrés !.



Le cadre séquestré !!

SAV Nord-est ARSY

38 emplois supprimés sur 58 existants

A l'appel de la CFDT et de FO le personnel arrête le travail

Occupation des locaux de 17h 00 jusqu'à 20h40

Suite à la visite d'un huissier de justice FO a préféré mettre fin à l'occupation de la salle.

10 personnes étaient en place.

L'action continue demain matin avec banderoles et autres actions.

Arsy

Le service après-vente de Carrefour en grève

LA RESISTANCE s'organise chez les salariés du service après-vente (SAV) du groupe Carrefour à Arsy dans le Compiégnois. La CGT, FO et la CFDT ont appelé l'ensemble des salariés des SAV de France à une grève aujourd'hui et demain. La suppression de quatre des sept centres de réparation vient d'être annoncée par le groupe, dont celui d'Arsy, aux portes de Compiègne. Même si la direction préfère parler de réorganisation, l'avenir s'annonce sombre pour ces techniciens.

« Environ 186 emplois en France sont concernés et 38 employés sur 54 au SAV d'Arsy sont directement visés. D'ici le 31 décembre 2008, il n'y aura plus de SAV à Arsy. Nous serons tous dispersés », explique Jean-Luc Driencourt, délégué FO. « Nous devons apprendre un autre métier en magasin. Où ? Nous ne le savons pas. Ce qui est sûr, c'est que nous perdrons 300 € sur notre salaire ! ajoute Francis Trindade, délégué CFDT. Notre service s'occupe de tous les magasins du nord de la France. La qualité de service risque de s'en ressentir pour le consommateur. Le groupe ne pense plus qu'à une chose : ses actionnaires ! »

« Tout sera jetable »

Déjà en novembre dernier, les syndicats, sentant le vent tourner, avaient organisé une grève, bloquant l'accès à l'entrée du site. Cet après-midi et demain matin, le mouvement reprendra avec peut-être une nuit sur place pour les employés du SAV.

« Il ne s'agit plus de redéploiement de notre activité, là, on veut notre mort. Pendant des mois, les



VENETTE, HYPERMARCHÉ CARREFOUR, HIER MIDI. Francis Trindade (à gauche) et Jean-Luc Driencourt, délégués CFDT et FO, vont faire grève aujourd'hui et demain avec l'ensemble du personnel du service après-vente d'Arsy. (LP/S.F.)

syndicats ont alerté la direction sur l'inquiétante réduction de notre activité. Bientôt, il n'y aura plus de professionnels pour réparer le matériel hi-fi ou encore l'électroménager. Tout sera jetable, déplore

Jean-Luc Driencourt. Nous en saurons plus sur notre sort mercredi lors du CCE (comité central d'entreprise), mais nous ne nous faisons plus d'illusions... »

STÉPHANIE FORESTIER

SAV Normandie Caen

18 emplois supprimés sur 28 existants

La CFDT s'adresse à la direction

Les besoins des consommateurs se modifient soit mais **nous ne pouvons pas dédouaner l'entreprise de sa responsabilité.**

Sinon comment expliquez vous que les magasins spécialisés continuent voir développent leurs activités

Le contexte économique n'explique pas tout.

En effet :

- La volonté de ne pas former le personnel aux nouvelles technologies.

- La non maîtrise de certains coûts imputés aux SAVR ont pesé sur les résultats.

Des bâtiments trop grands , une logistique très onéreuse alors qu'une partie pouvait être assurée par LCM, certaines zones de dépannages trop vastes , 6000 kms mensuels pour moins de 100 interventions.

Tous ces éléments imputables à l'entreprise ont favorisé et précipité l'annonce des fermetures.

Les salariés des structures SAVR ne sont pas responsables de ces choix et en Payent aujourd'hui le prix.

Le projet de redéploiement présenté n'est pas viable à nos yeux. .

- 3 plate-formes excentrées géographiquement, pour gérer les réparations sur la France, génèrera forcément des coûts supplémentaires de logistique.

- il ne va pas dans le sens de la satisfaction client par des délais qui mécaniquement augmenteront du fait de l'éloignement.

- L'utilisation importante de la sous-traitance nous privera de recette en hors garantie. Nous n'avons aucune garantie qu'il ne nous facturera pas des pièces sur nos dossiers pour réparer leur propre client.

La fermeture est planifiée alors que que les problèmes de prises en charge des appareils des clients ne sont pas tous réglés. Que ferez vous des micros ondes, vélos ou tondeuses que les clients vous amèneront directement en antenne?

Où sera la baisse des coûts si tout est réparé par les sous-traitants.

Le résultat final ne sera-il pas un déplacement des coûts et non une économie ?

Sommes- nous si sur de nos faiblesses pour laisser nos part de marchés aux enseignes spécialisées ?

A l'avenir l'EPCS est-il condamné à ne faire que du consommable et du jetable ?

L'entreprise n'a-t-elle pas fait une erreur de stratégie en centralisant l'activité SAV alors que cela est un service de proximité ?

POUR TOUTES CES RAISONS NOUS NE POUVONS QU'ETRE OPPOSES AU REDEPLOIEMENT DE L'ACTIVITE DES SAVR.

En ce qui concerne la mise en place de la GPEC, nous ne pouvons qu'être pour dans son principe. En effet que peut-il arriver de pire à un salarié que de perdre son emploi ?

Toutes les mesures qui permettent d'éviter ces situations dramatiques

nous en sommes parties prenante.

Nous regrettons amèrement que celles-ci n'aient pas été mises en place plus tôt malgré nos demandes instantanées. Ceci pour avoir un délai suffisamment long pour optimiser les chances de reclassement.

Les conséquences sociales de cette conjoncture étaient prévisibles à défaut d'être prévus.

Notre quart d'heure d'avance sociales c'est transformé en 2 ans de retard.

Nous serons particulièrement vigilants sur le reclassement, nous ne pourrions pas accepter qu'avec 9000 recrutements en hyper par an et 150000 sur le groupe, on ne puisse pas trouver des solutions viables pour les 186 salariés concernés.

Nous voulons que personne ne reste sur le bord du chemin.

-Nous voulons qu'il n'y ait aucune perte de salaire lors des reclassements.

-Nous vous demandons également une réponse sur vos intentions pour compenser les pertes de salaires subites par les techniciens du fait du manque de travail. Cette situation ils l'ont subie et elle n'est pas de leur fait.

Nous souhaitons attirer toute particulièrement votre attention sur les salariés de plus de 50 ans, ainsi que sur la situation particulière des couples travaillant tous les deux aux SAVR

SAV Ouest Angers

16 emplois supprimés sur 24 existants

A l'appel de la CGT le personnel arrête le travail

Déclaration des élus CGT sur le projet de redéploiement des SAVR

1- Nous contestons votre décision de fermer quatre plateformes SAVR car non seulement elle n'est pas justifiée économiquement (voir le rapport de la commission économique du CCE) mais que surtout ce serait une grave erreur commerciale.

2- Sur le traitement humain, nous contestons aussi la façon de faire qui consiste en fait à supprimer des postes avant d'avoir pu anticiper la fragilisation de ceux-ci. Nous avons pourtant alerté à maintes reprises les directions locales et nationales sur la dévitalisation de notre activité depuis plusieurs années.

3- Sur le devenir des 186 salariés dont leurs postes vont être supprimés, nous vous rappelons, qu'ils ont des crédits à rembourser ainsi que des charges de familles à assumer, les hypothétiques reclassements proposés dans les magasins du groupe n'offrent aucune garantie dans le temps ni de postes équivalents à leurs qualifications. En cas de sortie des salariés du groupe, l'accord de méthode est loin d'accorder suffisamment d'indemnités financières au regard de ce qui se passe dans d'autres entreprises ou de ce qui s'est passé pour un ancien PDG du groupe Carrefour il n'y a pas si longtemps.

4- Sur la formation professionnelle vous aviez embauché des techniciens image et son avec une expérience et une formation

technique actualisée. Aujourd'hui et à cause du non respect du devoir de l'employeur à les former sur les nouvelles technologies, ils sont gravement fragilisés professionnellement et dans l'impossibilité de poursuivre leur profession où que ce soit.

5- Nous dénonçons une perte de rémunération due à la baisse d'activité qui n'est pas du fait des salariés, mais liée à un choix de sous-traitance de la direction depuis plusieurs années.

6-Ce projet de restructuration est en totale inadéquation avec le développement durable, en effet si ce projet est mis en application vous allez jeter des camions supplémentaires sur les routes. Cela va à l'encontre des valeurs promues par Carrefour : « *réduire le nombre de camions sur les routes, et promouvoir une consommation durable auprès des clients* ».

Pour tout ceci, et pour que notre clientèle conserve le service de qualité qui lui est dû et auquel elle est fortement attachée, mais aussi et surtout pour sauvegarder l'emploi des salariés nous proposons :

1-D'étendre la prise en charge par les SAVR, des produits vendus dans les enseignes Champion (bientôt Carrefour).

2-De prendre en charge par les SAVR les téléviseurs LCD, Plasma et les graveurs de salon, comme le font nos concurrents en arrêtant la sous-traitance à outrance.

3-De créer un service à domicile pour l'installation, les réglages et

les conseils sur les produits image et son et informatique.

4- De réparer les produits dits « faible valeur », alors qu'ils sont réparables.

5- De redynamiser le SAV en communiquant, enfin, sur celui-ci.

Il serait dommageable pour notre enseigne de ne plus maîtriser notre image de marque à cause d'une sous-traitance aléatoire. Le service après-vente est un atout indispensable pour nous différencier de la concurrence.

Les distributions de tracts auprès des clients montrent une forte écoute et un profond attachement de leur part pour le maintien d'un service après vente intégré à l'enseigne. Le succès d'une pétition en cours en est la preuve concrète.

Nous vous rappelons nos engagements : Satisfaire pour Fidéliser

Dans un récent propos, recueillis dans le Journal du dimanche, Mr J.L. DURAN proclamait que "Le groupe Carrefour, premier employeur de France avec plus de 140000 salariés, a des responsabilités envers ses collaborateurs... et que: "Depuis 2005, nos effectifs ont augmenté et **je ne compte pas supprimer de postes.**"

Afin que les actes de notre Direction rejoignent ses paroles, nous donnons un avis très négatif sur cette restructuration.

La plateforme du SAVR Ouest sera en grève, avec distribution de tracts en magasin et signatures de pétition à la clientèle le 22 et 23 janvier 2008 .

Deux étapes différentes

**Accord de
Groupe sur
la gestion
prévisionnel-
le des
emplois et
des compé-
tences
(GPEC)**



**Accord de
Méthode
Groupe sur
le dispositif
d'accompagnement des
restructura-
tions**

GPEC

Mise en place de mesures destinées à faciliter la mobilité interne

Le repositionnement interne sur une même fonction au sein d'un autre site ou sur une fonction similaire.

Le repositionnement sur une fonction accessible par une adaptation des compétences.

La reconversion professionnelle individuelle.

Mesures d'accompagnement de la mobilité géographique

Accompagnement en formation

Formation d'adaptation à un poste identifié

Formation de reconversion vers un nouveau métier

Formation diplômante ou qualifiante de longue durée

Droit Individuel à la Formation (DIF)

Accès à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Mise en place de l'Espace Mobilité et Compétences dans le cadre de l'accompagnement des salariés en mobilité interne

Mesures spécifiques de maintien dans l'emploi des salariés âgés de 45 ans et plus

Le GPEC est un dispositif préventif proposant des mesures de reclassement **internes pour des salariés volontaires**.

L'accord de méthode est un dispositif de plan de sauvegarde de l'emploi qui passe par une phrase de **volontariat pour des reclassements internes et externes** (hors de l'entreprise) puis **licenciements avec accompagnement social** et propositions de mesures de reclassement **interne et externe sans volontariat**.

Accord de Méthode

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT AU VOLONTARIAT

Modalité d'accompagnement du salarié volontaire à une mobilité **interne**

Modalité de rupture du contrat de travail du salarié volontaire à une mobilité **externe**

Congé de reclassement volontaire

Indemnités de rupture pour départ volontaire

Aide à la mobilité géographique externe

Aide à la formation

Accompagnement des projets de création ou de reprise d'entreprise

Dispositif de départ en préretraite

Espace Mobilité et Compétences dans le cadre du volontariat

GARANTIES COLLECTIVES DES SALARIES APRES APPLICATION DES CRITERES D'ORDRE DE LICENCIEMENT

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT AU RECLASSEMENT INTERNE

Accompagnement à la mobilité géographique

Dispositif d'incitation au passage à temps partiel

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT AU RECLASSEMENT EXTERNE

Aides à la mobilité géographique externe

Actions de formation

Différentiel de rémunération

Création ou reprise d'entreprise

Dispense de préavis, pour les salariés n'adhérant pas au congé de reclassement

Indemnités de départ

Espace Mobilité et Compétences dans le cadre de l'application des critères d'ordre

Quelques propositions d'amélioration de la GPEC pour sauvegarder les emplois de tous

En vrac ...

- Prendre en considération la particularité des SAV

- Maintien du salaire définitivement pour tous les reclassements internes y compris pour les employés acceptant un niveau inférieur.

- Prime de licenciement pour toutes les mutations hors Carrefour.

- Pour les salariés recasés dans la phase de GPEC : Garantie de pouvoir revenir et bénéficier de l'accord jusqu'à la fin de l'accord de méthode (fermeture du site).

- Versement sur le salaire jusqu'à la fermeture de 300€ mensuel brut pour tous les techniciens afin de compenser la perte de la prime de productivité due à la baisse des volumes

- Mise en place immédiate de formations e-Learning (Word, Excel, power point, internet, lotus note...) pour tous le personnel administratif ainsi que les standardistes. Il faut savoir qu'un ordinateur est en

permanence à la salle de réunion et qu'il est très facile de mettre en place cette formation.

- Le maintien de la mutuelle dans les mêmes conditions pendant au moins un an.

- Demander à la direction de s'engager à ce que tous les postes disponibles dans les magasins soient proposés aux salariés des SAV sans exception

- mettre à disposition des salariés (ex: sur l'ordinateur de la bourse de l'emploi) les différents accords d'entreprise du groupe.

- la possibilité d'effectuer des déplacements à l'extérieur de l'entreprise pendant le temps de travail pour :

- rencontrer un psychologue.

- rencontrer le médecin du travail.

- rencontrer une assistante sociale.

- pouvoir effectuer des démarches administratives pour les formations, bilan de compétences et VAE.....

- effectuer les entretiens d'embauches en interne.

- visiter les magasins pour connaître les métiers.

- Utilisation d'un véhicule du SAV pour effectuer les déplacements concernant ces point. (dans les sav il est très facile de mettre a disposition une voiture de technicien)

- mettre en place un plan de communication, par diffusion des informations par réunion, par affichage..., de tout événement, ordre du jour des CCE et PV concernant les SAV, emploi disponible, décisions de la direction, ...etc.

- Engager des négociations pour améliorer l'accord de méthode avec les élus des SAV.

- Une mise en place du cabinet BPI au moins une semaine complète puis régulièrement dès la GPEC et accessible à tous les salariés volontaire ou indécis .

Pour comprendre les mesures d'accompagnement

Deux numéros à ne pas manquer.

Attention ces deux hypers sont une synthèses des accords.

Demandez à vos élus les accords intégraux ou téléchargez les sur le site CFDT

www.cfdt-carrefour.com



95% du personnel arrête le travail

Qui a dit que les jeunes, que les femmes ne se mobilisaient pas !

A Lamorlaye elles sont jeunes et elles ont toutes répondues présentes à l'appel de la CFDT.

Avec Sophie leur déléguée syndicale centrale mais aussi Manager métier aux Fruits et légumes elles ont dit "Ca suffit"



"Un des meilleurs magasins de France et aucune prime, c'est insupportable"

En débrayant près de deux heures 95% du personnel de l'Hyper Champion de Lamorlaye (60) l'ont crié haut et fort !

Le magasin n'a pas pu fonctionner l'ensemble du secteur caisse y compris la chef de caisse était en grève.

Un huissier de justice mandaté par la direction a montré le niveau du dialogue

Ambiance bonne enfant, pas de stress, tout dans la convivialité sauf pour le DR et le Directeur qui étaient très stressés.



Enceinte et dans l'action !

Il faudra bien le nourrir ce petit





La Cfdt, la CGT et la FGTA FO appellent tous les salariés de la Grande Distribution à s'unir pour obliger les employeurs à assumer leur responsabilité sociale

Depuis des années, la Grande Distribution considère les salariés comme un simple outil de travail, ils ne sont qu'une charge financière qu'il faut rentabiliser au maximum et au moindre coût.

- Des salariés sans augmentation de salaire depuis plusieurs années à la branche,
- Des salariés payés en dessous du SMIC dans les entreprises,
- Des salariés trop souvent contraints à travailler à temps partiels
- Des salariés subissant des conditions de travail de plus en plus difficiles (pression, travail dominical sous effectif chronique, travail des jours fériés, nocturnes ...)

La Fédération du commerce de la distribution (**vos employeurs**) refuse de mettre en place une grille de salaire digne de ce nom prenant en compte la qualification et l'expérience professionnelle. La situation perdure depuis des années !!!!!

La Fédération du commerce de la distribution refuse d'augmenter le temps de travail des temps partiels

La Fédération du commerce de la distribution retarde sans arrêt l'ouverture d'une négociation pour anticiper la suppression des emplois liés au développement des nouvelles technologies (caisses automatiques, puce RFID... etc....)

La Fédération du commerce de la distribution refuse de donner aux salariés les moyens de conserver un emploi et d'évoluer socialement.

La Fédération du commerce de la distribution veut pouvoir ouvrir au minimum 8 à 10 dimanches dans l'année en plus des jours fériés !!!!!

TROP c'est TROP !

Mobilisez vous dans les Entrepôts, les magasins, les S.A.V. pour exiger un pouvoir d'achat décent, un emploi durable, un avenir et sans déroger à la règle du repos dominical

Une action est prévue le vendredi 1er février 2008 pour mettre fin à la précarité Imposée par les employeurs de la branche !

Plus forts, plus nombreux, plus efficace

Nous pourrons défendre nos droits



Action fédérale dans la grande distribution 1er février 2008

En ce moment qui peut dire qu'il ne faut rien faire, que tout va bien, que les salariés sont heureux, que ce n'est pas le moment etc...

Après la forte mobilisation de décembre, devant le refus patronal de négocier dans la branche, à l'approche des négociations Carrefour,

la coordination CFDT Carrefour appelle ses 110 sections à participer à la mobilisation de la grande distribution le 1er février.

Les sections Carrefour CFDT mais aussi CGT ont répondu présentes et se sont mobilisées les 21 et 24 décembre. Nous avons pu constater le fort impact médiatique de cette opération.

Aujourd'hui une nouvelle action de mobilisation des salariés de la grande distribution nous est proposée par les fédérations CFDT et CGT rejointes, cette fois ci, par FO

Les sections CFDT Carrefour seront sur le terrain le 1er février pour soutenir l'action fédérale. Débrayage, grève, distribution de tracts aux clients, pétitions action dans les autres enseignes etc... Les tracts, pétitions expliquant notre situation salariale mais aussi sociale ont un fort vecteur de sensibilisation à nos conditions de travail auprès du public.

Cette action est dans le droit fil des négociations qui commencent chez Carrefour. Les demandes aux patrons de la grande distribution rejoignent nos demandes spécifiques chez Carrefour : augmentation de nos rémunérations, renouvellement de l'accord d'intéressement, fin de la modulation, revalorisation des contrats à temps partiels, fermetures le dimanche, emplois, conditions de travail etc....

La CFDT avec le personnel dénoncera la détérioration de nos conditions de travail et de notre rémunération

Les négociations NAO 2008 commencent le 25 janvier, elles se poursuivront le 18 février, le 13 mars et finiront le 20 mars.

En 2008 on nous annonce une forte inflation et de nouvelles restructurations sans parler de Mercure. Nous sommes très pessimistes sur les NAO et des mouvements spécifique Carrefour après le 13 mars sont possibles.

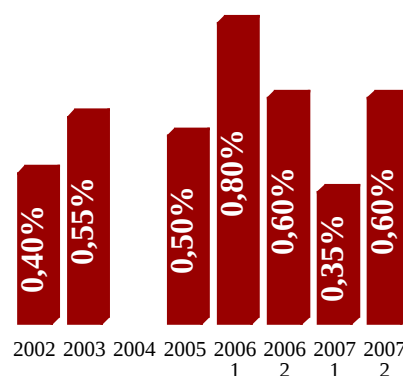
Le 1er février est l'occasion, tous ensemble, de faire la pressions sur la direction Carrefour et soutenir nos revendications 2008.

Intéressement 2007

Le chiffre vient de tomber, il est mini mini, environ 80 euros pour la part national 2007 !!!

Intéressement national 2ème semestre 2007 est de 0.60 %

L'intéressement nationale 1er trimestre 2007 était de 0,35%



En 2006 Carrefour a déboursé 21 317 000 euros (21 millions) pour nous verser un intéressement. Une bonne année !

Chaque semaine le groupe jette 30 millions d'euros à la poubelle dans sa politique de rachat d'action!!

Carrefour peut répondre à nos demandes



La gazette des délégués
CFDT Carrefour

L'Hyper !